

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, session ordinaire tenue le 10 janvier 2007 et présidée par monsieur Alain Castagner, préfet.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Gilles Bigras, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Albert Billette, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Jean-Claude Chantigny, maire de la paroisse de Sainte-Barbe
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Denis Loiselle, maire du village de Howick
M. John McCaig, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Jean-Pierre Proulx, maire du canton d'Elgin
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin

RÉSOLUTION EN REGARD AUX NORMES DE POMPAGE DE LA STATION DE LA RIVIÈRE LAGUERRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

ATTENDU QUE les divers intervenants et citoyens impliqués en regard à la gestion de la station de pompage de la rivière LaGuerre se sont entendus sur des normes d'opération ;

5161-01-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Chantigny
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'adopter les normes d'opération suivantes en regard à la station de pompage :

En été, (dès que possible après les semences et au moins du 15 juin au 15 septembre)

Départ de la 1 ^{ère} pompe (75 HP)	= 45.40 mètres	Arrêt = 45.25 mètres
Départ de la 2 ^e pompe	= 45.50 mètres	Arrêt = 45.35 mètres

Pendant les semences et les récoltes

Départ de la 1 ^{ère} pompe (75 HP)	= 45.1 mètres	Arrêt = 44.95 mètres
Départ de la 2 ^e pompe	= 45.4 mètres	Arrêt = 45.25 mètres

En hiver

Départ de la 1 ^{ère} pompe (75 HP)	= 45.5 mètres	Arrêt = 45.35 mètres
Départ de la 2 ^e pompe	= 45.6 mètres	Arrêt = 45.45 mètres

Pour la période du dégel printanier et lors des grandes crues, les pompes 3 et 4 (150 HP) sont démarrées manuellement lorsque les niveaux atteignent 45.6 et 45.8 respectivement.

Municipalité Régionale de Comté Le Haut-Saint-Laurent

Deux personnes seraient nommées pour accompagner M. Leblanc dans les situations où une demande est formulée par un ou plusieurs riverains pour opérer les pompes en dehors des consignes mentionnées plus haut.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 11 janvier 2007



François Landreville
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Municipalité Régionale de Comté Le Haut-Saint-Laurent